

**COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 24 MAI 2018**

**Présents** : T. LAGNEAU – S. FERRARO – C. PEPIN – R. PETIT – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – S. LAGNEAU – D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – R. PATURAUX – G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. POINT – V. JULLIEN

**Absents** : A. LAHRIFI – A.M. KOVACEVIC – St FERRARO

**Représentés par pouvoir** : S. GARCIA – V. MURZILLI - D. DESFOUR – F. THOMAS – R.RIOU – A. MILON – E. ROCA – V. TORMO – E. CATILLON -

**A été nommée secrétaire de séance** : S. LAGNEAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : S. LAGNEAU ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 26 avril 2017  
*Adopté à l'unanimité*

**M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**2018 04 05** : Décision portant renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des maires de France et de Vaucluse au titre de l'année 2018 pour un montant de 3 884,66 €.

**2018 04 06** : Désignation du cabinet d'avocats Ralucca LALESCU-CHANTEAU avocats à Sorgues afin de défendre la commune devant le tribunal correctionnel suite au dépôt de plainte de la ville pour détérioration involontaire d'un bien par incendie. Cette prestation sera facturée 800 € HT (hors frais de plaidoirie).

**2018 04 07** : Décision annulant et remplaçant la décision n° 03-22 du 19 mars 2018 en ce qui concerne une erreur matérielle. Décision de signer avec le camping-club Cayola situé à Vars plage (34) une convention pour la location de Mobil-Home et de chalets dans le cadre du projet « Vacances en Famille » porté par le Césam pour la période des vacances d'été 2018 pour un montant de 13 335 €. La participation financière de la commune via son centre social est de 2 500 €.

**2018 04 08** : Décision portant désignation d'un avocat afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Sorgues devant le Tribunal de Grande Instance dans l'affaire l'opposant à M. Brun pour des infractions à la législation sur l'urbanisme sur sa propriété sise 316 chemin de Vaucroze.

**2018 04 09** : Décision portant désignation d'un avocat afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Sorgues devant le Tribunal de Grande Instance dans l'affaire l'opposant à M. Michel Mazet pour des infractions à la législation sur l'urbanisme sur sa propriété sise 392 chemin de Vaucroze.

**2018 04 10 :** Décision de mettre à disposition de l'association AMDS du véhicule 9 places sans chauffeur, immatriculé DF-663-PS, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,18 € le Km, un état indicatif sera adressé à l'association.

**2018 04 11 :** Décision de financer une animation collective lors de la kermesse Establet avec des actions d'auto financement le samedi 12 mai 2018 dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants pour un montant maximum de 500 €. Signature de la convention avec madame MAKHLOUF HANANE.

**2018 04 12 :** Décision de financer une animation collective lors de la « Chasse aux œufs » le mercredi 25 avril 2018 dans le cadre du fonds de participation des habitants pour un montant maximum de 500 €. Signature de la convention avec madame LADERRIERE Laetitia.

**2018 04 13 :** Décision de financer une animation collective lors de la « Journée sécurité routière » le mardi 24 avril 2018 dans le cadre du fonds de participation des habitants pour un montant maximum de 500 €. Signature de la convention avec madame MORELLO.

**2018 04 14 :** Décision de signer une convention ANCV avec « l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances » afin de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme Bourse Solidarité Vacances de l'ANCV.

**2018 04 15 :** Décision de signer un contrat de prestation de service avec Mme Françoise HAMEL psychomotricienne consultante spécialisée petite enfance pour assurer une rencontre autour de la sensibilisation des équipes à l'éveil sonore auprès des bébés et des jeunes enfants le lundi 14 mai 2018 pour l'ensemble des équipes des 2 crèches. Le montant de la prestation s'élèvera à 240,00 € TTC.

**2018 04 16 :** Décision de signer un contrat de prestation de service avec la société CREA Management SASU. Rencontre portant sur la sensibilisation professionnelle des équipes au portage en écharpe des bébés et des jeunes enfants le lundi 11 juin pour un groupe de 8 personnes du multi-accueil. Le montant de la prestation s'élèvera à 320,00 € HT soit 384,00 € TTC.

**2018 04 17 :** Décision concernant la concession d'une case de columbarium pour Mme. Maurin Claudine née Collas. Est concédée la case n° 67 sise carré n°5 pour une durée de 10 ans à compter du 23 avril 2018 pour une somme de 388,00 € TTC.

**2018 04 18 :** Décision concernant le renouvellement d'un caveau d'une place pour une période de 10 ans. Renouvellement accordé à Mme RAFFAELLI Martine épouse MAESTRI pour le caveau n° 2565 au carré 12 cuve n° 1 à compter du 21 mai 2018 moyennant la somme de 253,00 €.

**2018 04 19 :** Décision concernant le renouvellement d'un caveau une place pour une période de 10 ans. Renouvellement accordé à Mme BEC Lucienne née VARENE pour le caveau n° 2565 au carré 12 cuve n° 22 à compter du 19 mai 2018 moyennant la somme de 253,00 €.

**2018 04 20 :** Décision portant demande de subvention à la région au titre du FRAT pour l'extension de l'école élémentaire FREDERI MISTRAL. Le montant sollicité au titre du FRAT s'élève à 41 250,00 € selon le plan de financement ci-dessous :

	Montants	Pourcentage
Financement ville de Sorgues	96 250,00 €	70 %
Participation FRAT demandée	41 250,00 €	30 %
Coût total de l'opération HT estimé	137 500,00 €	100 %

**2018 05 01 :** Décision, vue l'offre de l'entreprise ETS HEDIS et qu'il est nécessaire d'effectuer le marché de fournitures scolaires pour l'année 2018, de passer un marché à procédure adaptée avec la dite entreprise et de fixer le montant du marché à :

Montant minimum 35 000,00 € TTC Montant maximum 68 000,00 € TTC.

Le marché prend effet à compter de sa notification et pour une durée de un an.

**2018 05 02 :** Décision concernant la concession d'une case de columbarium pour M. Roger DREMEAU Est concédée la case n° 68 sise carré n°5 pour une durée de 10 ans à compter du 17 avril 2018 pour une somme de 388,00 € TTC.

**2018 05 03 :** Décision concernant le renouvellement de la concession d'une case de columbarium pour Mme. BOUAÏTA Ginette née LEVENT. Est renouvelée la concession de la case n° 25 sise carré n°5 pour une durée de 10 ans à compter du 29 avril 2018 pour une somme de 354,00 € TTC.

**2018 05 04 :** Vue la décision municipale DST 16-2018 et date du 12 février 2018 où figure une erreur matérielle, il est nécessaire, dans le cadre de la réhabilitation de l'Ecole des Ramières, de procéder à la réalisation de la mission DCE, décide d'annuler et de remplacer la décision municipale DST 16-2018. Il est décidé la signature d'un contrat avec le Bureau d'Etudes E2MO afin de réaliser la mission DCE nécessaire, le contrat prendra effet le jour de sa notification. Le montant de la prestation s'élève à 8 500,00 € HT soit un montant total TTC de 10 200,00 €.

**2018 05 05 :** Décision concernant la passation d'une convention pour la réalisation et la présentation de l'installation ludique et musicale fonctionnelle pour la fête de la musique. Il est décidé de signer avec l'association « LES THERESES » un contrat de cession concernant la représentation du spectacle « PEDALO CANTABILE » le 21 juin 2018 pour un montant total de 1 520,00 € au parc Municipal.

**2018 05 06 :** Décision concernant la passation d'une convention pour la réalisation et la présentation de l'installation ludique et musicale fonctionnelle pour la fête de la musique. Il est décidé de signer avec la société LUDICART représentée par Jean-Robert SEDANO et Solveig DE ORY un contrat de cession pour la réalisation et la présentation de l'installation ludique et musicale « Tableaux sonores » le 21 juin 2018 pour un montant de 800,00 € au parc Municipal.

**2018 05 07 :** Décision concernant la passation d'un contrat de location de structures musicales avec l'entreprise LES JARDINS LUDIQUES au parc Municipal dans le cadre de la programmation de la fête de la musique le 21 juin 2018 pour un montant de 1 090,00 €.

**2018 05 08 :** Décision concernant la signature d'un contrat de vente fait par l'association Atomes Productions concernant la représentation d'un spectacle intitulé « Orchestre ABRAXAS » au parc Municipal le 21 juin 2018 d'un montant de 5 600,00 €.

## **FINANCES**

### **1- AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/ CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)**

(Commission des Finances du 07/05/2018)- Rapporteur : Patricia COURTIER

**Il est précisé que les AE ne sont pas jointes puisque sont inchangées**

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal modifie** les Autorisations de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau disponible à la Direction des finances ; **crée** une autorisation de programme sur le budget principal de la ville pour l'opération de démolition et désamiantage de bâtiments communaux de 2018 à 2021 pour un montant de 360 000 €.

***Adopté à l'unanimité***

### **2- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2018 D LA VILLE-**

(Commission des Finances du 07/05/2018)- Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** la décision modificative n°1 du Budget principal de la commune voté le 22 Mars 2018 consultable à la direction des finances.

***Adopté à l'unanimité***

***J. GRAU ne prend pas part au vote***

3- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire EXERCICE 2018 ET SUIVANTS**

(Commission des Finances du 07/05/2018)- Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal valide** le montant provisoire d'AC pour 2018 et les exercices suivants à 8 106 747 € identique à celui fixé en 2017 et ce dans l'attente de la détermination du montant définitif lors d'une prochaine CLECT.

*Adopté à la majorité*

*3 abstentions : C. MATHIEU – G. ENDERLIN – G. GERENT*

4- **TARIFS DES SPECTACLES DU POLE CULTUREL 2018/2019** (Commission des Finances du 07/05/2018)- Rapporteur : Christelle PEPIN

**Il est précisé le rajout du tarif kit de jeu à 10 €**

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal fixe** les tarifs municipaux de la programmation du Pôle culturel pour la période allant de septembre 2018 à juin 2019 ainsi que le tarif du kit de jeu d'enquête « Intrigue dans la ville » applicable à compter de juin 2018 selon le tableau ci-dessous :

TARIFS BILLETTERIE PÔLE CULTUREL	2018-19	
	Plein Tarif	Tarif Réduit
Catégorie 1	21 €	16 €
Catégorie 2	14 €	11 €
PASS FAMILLE (2 à 4 personnes de la même famille - parents et enfants uniquement - sur présentation du livret de famille)	24 €	
Au-delà de 4 pers. billet pour un membre suppl.	4 €	
Découverte	5 €	
Coup de Cœur	10 €	
Etudiant	5 €	
Réservation par Ticket Net et FNAC	Montant des tarifs en catégorie 1, 2 et Coup de Cœur majoré du montant de la commission du mandataire	
	<b>Tarif à compter de juin 2018</b>	
Kit de jeu d'enquête "Intrigue dans la ville"	10 €	

TARIFS REDUITS
Pour les personnes de plus de 65 ans et de moins de 14 ans, les groupes de 5 personnes et plus, et les demandeurs d'emploi

Précise que le tableau de la programmation du pôle culturel 2018/2019 est disponible à la Direction des finances.

*Adopté à l'unanimité*

5- **ABANDON DE CREANCE SUR LE BUDGET PRINCIPAL : IMPAYES DE LOYERS DES GRIFFONS-** (Commission des Finances du 07/05/2018) Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal prend acte** du montant des loyers impayés et non recouvrables relatifs à des baux aux Griffons d'un montant de 22 410.38 € sur les exercices 2013 à 2015 au vu de l'ancienneté de la dette et **dit** que cette perte de recettes est retracée au budget principal 2018 de la ville par:

- un titre au 752 pour acter les loyers dus par les locataires partis.
- un mandat au 65888 pour acter la perte de recette liée à ces impayés de loyers.

*Adopté à l'unanimité*

6- **PROVISION : IMPAYES DE LOYERS DES GRIFFONS-** (Commission des Finances du 07/05/2018)- Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal majore** le montant de la provision relative aux impayés de loyers des Griffons de 13 044.81 à 15 135 € au vu de la faible probabilité de recouvrement possible de la dette de loyers du locataire El Watik et **précise** que l'augmentation de la provision en cours de 2 090.19 € sera constituée sur l'imputation 6817 du budget principal 2018 de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

7- **CONVENTIONS DE REGULARISATION CONCLUES AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE- VENTOUX -** (Commission Aménagement du territoire et Habitat du 15/05/2018)- Rapporteur : S. LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** la convention de servitude relative au passage de la conduite de distribution d'eau potable installée dans le sous-sol des parcelles communales cadastrées section BB n° 4 et 26 sises au lieudit « Les Ramières » ; **approuve** l'occupation temporaire d'une bande de terre d'une largeur de 10 mètres de la parcelle communale cadastrée section BA n° 18 sise lieudit « le clos des Célestins », pendant la période des travaux ; **autorise** le Maire à signer la convention de servitude de passage de la canalisation et la convention d'occupation temporaire susvisée et tous les actes y afférents et **précise** que tous les frais liés à l'établissement de l'acte authentique seront à la charge du Syndicat Mixte des eaux de la Région Rhône-Ventoux,

*Adopté à l'unanimité*

8- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA SCI ALESTDEDEN-** (Commission Aménagement du territoire et Habitat du 15/05/2018)- Rapporteur : C. PEPIN

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal attribue à la Sci Alestdeden, représentée par M. Alexis Poirault,** une subvention d'un montant de 1 183,13 euros pour les travaux de ravalement de façades de l'immeuble situé 11, avenue Paul Floret.

*Adopté à l'unanimité*

## POINTS DIVERS

9- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT** -Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** ladite convention de mise à disposition de personnels de la CCSC et **autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL

COMMUNAL- Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal modifie** le tableau des effectifs théoriques du personnel tel que mentionné ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

Point rajouté à l'ordre du jour :

11- MOTION D'OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SORGUES

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal émet** un avis défavorable au projet de fermeture de la Trésorerie de Sorgues et sollicite le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné.

*Adopté à l'unanimité*

Fait à Sorgues, le 25/05/18  
Le Maire

